

## A LIRE

dans ce numéro :

La semaine	P. 2
Le Problème ouvrier	P. 3
Entente au Carborundum	P. 3
L'organisation en forêt	P. 4



VOL. XXX — No 21

Montréal, 28 mai 1954

## AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

### Initiative des Caisses populaires

# L'ASSURANCE - PRET ET L'ASSURANCE-EPARGNE

## Une bonne loi qui pourrait être meilleure

Le rapport annuel du Ministère de la Santé et du Bien-Être social qui administre le service des allocations familiales nous montre que les renseignements obtenus dans toutes les provinces convainquent davantage que les allocations familiales favorisent d'une manière importante la fréquentation scolaire.

Le rapport cite divers témoignages recueillis par les autorités scolaires provinciales. Par exemple, en parlant de l'augmentation de la moyenne de la fréquentation scolaire dans sa province, le directeur de la fréquentation scolaire du ministère de l'Instruction Publique d'une province déclare: "Evidemment, on ne saurait méconnaître l'augmentation des aménagements scolaires aux degrés élémentaire et secondaire; mais l'aide fournie par les allocations familiales constitue sans aucun doute le facteur le plus important."

Une autorité scolaire d'une autre province affirme: "L'assiduité des écoliers s'est beaucoup améliorée depuis qu'on verse des allocations familiales, grâce à votre bureau et à l'attention qu'il porte aux règlements qui se rapportent à la fréquentation scolaire, — règlements dont dépend le paiement des allocations familiales."

Il est sans doute d'autres facteurs qui influent sur l'inscription et la fréquentation scolaire, mais il paraît clair que le manque de ressources financières de la famille constitue un handicap à la fréquentation scolaire. La perte possible des allocations familiales qu'entraîne une fréquentation scolaire insuffisante encourage les parents à voir à ce que les enfants fréquentent régulièrement l'école jusqu'à l'âge limite.

On assisterait à une augmentation sans doute stupéfiante du nombre d'élèves dans nos écoles supérieures et dans nos maisons d'enseignement classique si les enfants restaient éligibles aux allocations familiales tant qu'ils durent leurs études et surtout si l'on permettait aux allocations familiales de conserver le même pouvoir d'achat qu'en 1945, date de leur institution.

On se rappelle que l'intention formelle des législateurs de 1945 était de "maintenir à un niveau satisfaisant le pouvoir d'achat des familles, en particulier des familles à faible revenu" au moyen des allocations familiales.

Or depuis cette date, le coût de la vie a augmenté de plus de 50 p 100, ce qui veut dire que pour remplir leur but, les allocations familiales devraient être majorées de \$3.00 ou \$4.00 par mois.

Et cela resterait encore insuffisant pour nourrir et vêtir, les enfants d'âge scolaire et leur procurer ce dont ils ont besoin. Quand on sait ce qu'il en coûte pour subvenir aux besoins des enfants.

Un juge de la région de Sherbrooke ne vient-il pas de fixer à \$1.00 par jour le coût d'entretien d'un enfant de deux ans en tenant compte du coût actuel de la vie.

Notre système d'allocations familiales donne actuellement de bons résultats. Il en donnerait de meilleurs si l'on augmentait le montant de l'allocation familiale proportionnellement à la hausse du coût de la vie depuis 1945 et si l'on continuait de verser pour les enfants qui vont aux études jusqu'à l'âge de 21 ans ainsi que l'a souvent demandé la C.T.C.C. dans ses mémoires annuels présentés au gouvernement fédéral depuis plusieurs années.

Fernand BOURRET

### Une double protection pour les familles des sociétaires

Les Caisses populaires viennent de prendre la double initiative d'assurer les prêts faits aux sociétaires ainsi que leurs épargnes. Dans le cas des prêts, cela veut dire que la dette d'un sociétaire emprunteur qui décède sera effacée pour le plus grand bénéfice de ses héritiers tandis que l'assurance-épargne aura pour effet de doubler le dépôt d'un sociétaire à sa mort.

#### Encourager l'épargne

Dans une entrevue accordée au journal LE TRAVAIL, M. Alfred Rouleau, gérant général des Caisses Populaires Desjardins, a expliqué que le but principal de ces initiatives est surtout d'intensifier un mouvement d'épargne populaire en s'inspirant d'un mot d'ordre lancé en février dernier par Son Eminence le Cardinal Léger.

On se rappelle que ce dernier, parlant devant les membres du club Richelieu de Montréal, avait déclaré que "si notre peuple ne contracte pas d'ici dix ans des habitudes de tempérance et d'économie, il aura cessé d'exister."

M. Rouleau a précisé que l'initiative des Caisses populaires aura pour effet de rendre l'épargne plus attrayante aux gens de chez nous. "Le fait pour les gens des classes populaires de savoir que le montant qu'ils auront à l'épargne sera doublé jusqu'à la concurrence de \$1,000, exercera beaucoup plus d'importance que les quelques dollars d'intérêt qu'ils pourraient recevoir dans le courant d'une année."

#### L'assurance-prêt

Le principal avantage de l'assurance-prêt est de permettre aux sociétaires jeunes ou vieux, peu importe leur état de santé ou leur occupation, de vivre en toute quiétude d'esprit sachant que s'ils décédaient, leurs emprunts se-

raient automatiquement remboursés.

M. Rouleau souligne la portée sociale de cette assurance en nous disant qu'elle n'a pas pour but de protéger les caisses elles-mêmes parce qu'elles le sont déjà; s'il arrive malheur, la caisse est protégée par une hypothèque mais la femme et les enfants? Avec cette assurance-prêt, la société d'assurance paie à la Caisse la balance du prêt non remboursée et la femme et les enfants ne sont pas inquiétés.

Tout sociétaire âgé de moins de 70 ans sera assuré pour la solde de son emprunt assurable dont le montant maximum sera de \$10,000 pour un individu, la prime mensuelle à acquitter n'étant que de \$0.06 par \$100.00.

#### L'assurance-épargne

Quant à l'assurance-épargne, tous les dépôts seront assurés jusqu'à la concurrence de \$1,000 pour les sociétaires âgés de moins (Suite à la page 4)

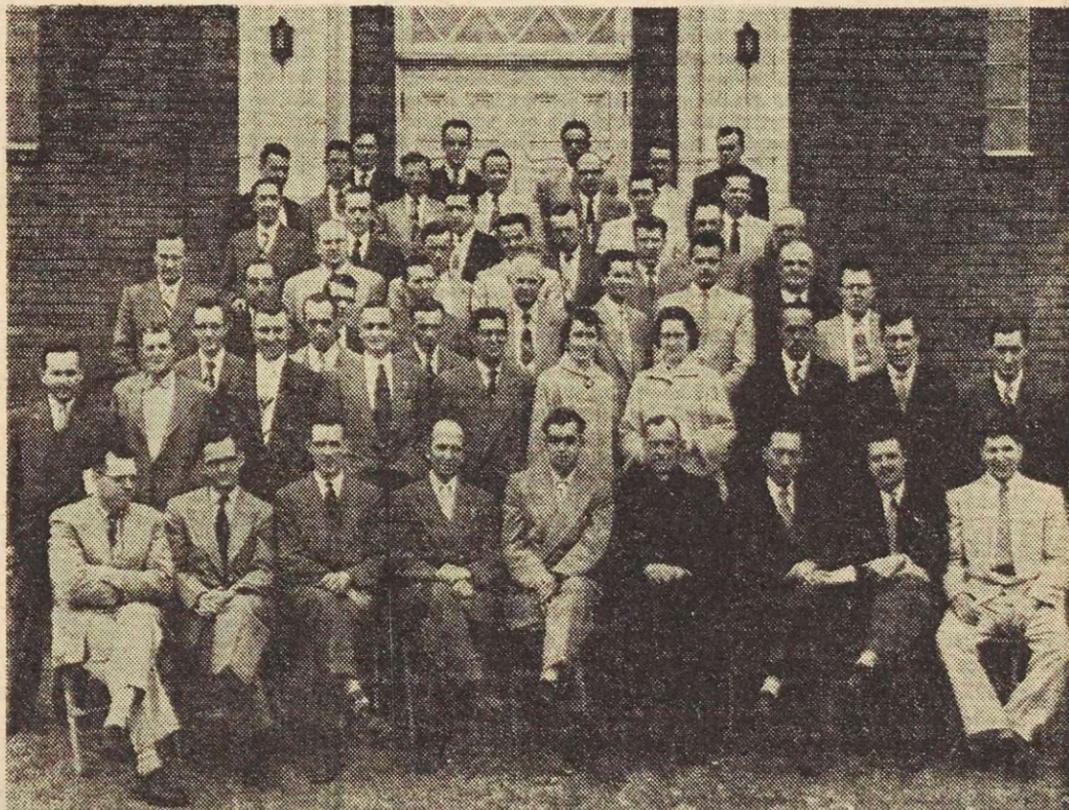


Photo prise lors des journées d'études tenues à Sherbrooke, sous les auspices du Comité d'Education du Conseil Central. On remarque, de gauche à droite: MM. Armand Larivée, président du Synd. Nat. de l'Amiante, d'Asbestos; Jules Pichette, agent d'affaires du Conseil Central; Roland Dubois, président du Comité d'Education; M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier adjoint de la C.T.C.C.; Oscar Fournier, secrétaire de Conseil Central; Raymond Peladeau, agent d'affaires et Florent Boisvert, président de l'Association des Employés du caoutchouc de Sherbrooke.

Sherbrooke

## FELICITATIONS AU CONFRERE GERARD PICARD

Le Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Sherbrooke vient d'adresser ses félicitations au confrère Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., à l'occasion du vingtième anniversaire de son entrée dans le mouvement syndical.

La lettre signée par le secrétaire du Conseil Central de Sherbrooke, M. Oscar Fournier, souligne "avec plaisir et légitime orgueil" que sous la direction du confrère Picard, "la C.T.C.C. est devenue non seulement l'association ouvrière la plus représentative du Québec mais aussi et surtout celle dont l'influence salutaire sur la classe ouvrière peut être citée avantageusement dans tout le pays".

Après avoir remarqué que souvent les intérêts financiers et les pouvoirs publics se coalisent pour entraver la montée ouvrière et fausser le sens de la démocratie, la lettre poursuit en disant que le syndicalisme est toujours sorti grandi de ces épreuves surtout quand il possède des chefs capables de le diriger avec fermeté et précision.

Lettre de Paris

## Les syndicalistes français et la liberté commerciale

Le problème de la "libération des échanges" est à l'ordre du jour en France et le Président du Conseil LANIEL vient de lui consacrer un grand discours à LILLE. Pour comprendre ce qu'est la "libération des échanges" il faut se rappeler comment fonctionne à l'heure actuelle le commerce extérieur français.

En France, pour importer comme pour exporter, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du Ministère du Commerce. Cette autorisation se nomme: licence d'importation ou d'exportation. Ce système permet au gouvernement de contrôler les quantités et la nature des produits importés ou exportés, et surtout leur origine, non pas tellement par pays que par zones financières. Il peut ainsi équilibrer ou essayer d'équilibrer les échanges du pays avec la zone dollar, avec la zone sterling et avec les pays adhérents à l'Union européenne de paiements. En somme, le commerce extérieur est ainsi étroitement subordonné à la politique financière du gouvernement en même temps que les industries françaises sont protégées contre des concurrences étrangères jugées trop défavorables.

Ce système a été en vigueur après la guerre dans la plupart des pays d'Europe. Presque tous ont depuis, et surtout ces derniers temps, pris le chemin de la libération des échanges. La France reste fidèle au système des contingentements, mais la question se pose de savoir si cette fidélité ne va pas être remise en question.

Devant cette perspective, une certaine opposition se manifeste et il est curieux de constater que pour une fois les positions de la majorité du patronat rejoignent celles des syndicalistes. Cette méfiance devant les conséquences possibles du jeu concurrentiel étonne parfois les étrangers. La France, se demandent-ils, a-t-elle perdu tout esprit d'initiative, est-elle si faible qu'elle ne peut plus participer à la compétition économique internationale et que tous ses réflexes la poussent à s'enfermer dans ses frontières?

Il est bien évident que certaines des oppositions qui peuvent se manifester dans ce domaine, proviennent de ce que j'appellerai un manque de courage économique, et une disparition du goût de l'effort chez certains patrons français. L'opposition syndicale est d'une autre nature. Il faut ici se rappeler la structure de l'économie française. Aujourd'hui encore on peut, approximativement, définir la France comme un pays de petites et moyennes industries. Ce ne sont pas les grands ensembles industriels français, les houillères et les installations sidérurgiques qui craignent le plus la concurrence étrangère, mais des zones extrêmement dispersées, comme celle de l'industrie textile. D'autre part, il paraît généralement qu'une des raisons de la supériorité de certaines branches industrielles étrangères sur leurs correspondantes françaises réside dans les avantages sociaux plus grands dont bénéficient les ouvriers français. On a souvent exagéré cette différence entre les avantages sociaux, mais il est certain, par exemple, que l'égalité de salaires entre les hommes et les femmes handicapent fortement certaines industries françaises à main-d'oeuvre féminine prédominante, telle justement celle du textile.

La méfiance des syndicats s'explique donc pour deux motifs. Avant que les échanges soient libérés, les syndicalistes désiraient être assurés que l'alignement des prix français sur les prix européens ou mondiaux ne se fera pas aux dépens de leurs avantages sociaux. Ils voudraient également que rien ne soit fait avant la mise en place d'un programme de reclassement professionnel et territorial de la main-d'oeuvre. Il y a des petites villes françaises qui vivent d'une ou deux usines, dont l'outillage est quelquefois assez arriéré. Si les échanges, une fois libérés, l'une de ces usines ferme, c'est la misère qui s'installe dans toute une population qui ne dispose pas de débouchés de secours. Le problème du logement aggrave cette situation en empêchant les migrations de main-d'oeuvre. Les syndicalistes demandent donc que les effets de la libération des échanges soient prévus et que cette libération elle-même soit extrêmement progressive, de façon à éviter le chômage dans ces secteurs entiers. Ils sont assez peu enclins à se contenter dans ce domaine des promesses gouvernementales. On les comprend si l'on songe qu'actuellement une des petites villes les plus atteintes par la crise du textile s'appelle LISIEUX. Rien n'a été fait à LISIEUX, ni pour prévoir un déplacement de main-d'oeuvre, ni pour prévoir la création d'une industrie de remplacement. Et pourtant, le patron d'une des principales usines de la ville, qui vient justement de fermer ses portes, s'appelle Joseph LANIEL, Président du Conseil Français.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

# LA SEMAINE

### LAC-MEGANTIC

A Lac-Mégantic, les employés de six garages viennent de voter à la Commission des Relations ouvrières une demande de reconnaissance syndicale, pour être reconnus comme agent négociateur sous le nom de l'Association des Employés de l'Auto-voiture de Lac-Mégantic.

Les garages concernés sont: Mégantic Machine Shop, Mercier & Fils, J.-P. Bellefleur, Audet & Frère, Dallase & A. Campagna. Ces ouvriers sont affiliés au Conseil Central de Sherbrooke et à la C.T.C.C.

Des élections ont porté aux différents postes de l'exécutif les membres suivants: MM. Marc Lapointe, président, Armand Roy, vice-président, Robert Leblanc, secrétaire, Gérard Bellefleur, trésorier, et Lucien Orichifky, sentinelle.

### SHAWINIGAN

Le Comité d'Education du Conseil central de Shawinigan s'est réuni lundi dernier pour mettre une dernière main au programme de la prochaine session de l'Ecole d'Action ouvrière qui doit avoir lieu au Lac en Coeur, les 25, 26, 27 et 28 juin prochains. Le thème général portera sur les problèmes du syndicat en dehors de l'entreprise. Les dirigeants du Service d'éducation se proposent cette année de fournir aux militants syndicaux de la région l'opportunité d'oublier pour quelques jours les problèmes quotidiens de leurs relations au travail pour jeter un coup d'oeil sur les affinités existantes et les relations à entretenir ou à promouvoir entre les syndicats et les autres organismes sociaux de la localité. Cela permettra de prendre contact avec les représentants de l'U.C.C., de la L.O.C., de la Coopération, de la Ligue du Sacré-Coeur, des Chambres de commerce, des Marchands détaillants, de l'Ecole des Parents, et de quelques autres organismes dont les activités ne peuvent être ignorées des travailleurs syndiqués.

### Syndicat des Employés municipaux

Lors de sa dernière assemblée générale, le syndicat s'est choisi un nouveau bureau de direction. Voici les noms des membres qui composent le nouvel exécutif: le confrère Diogène Roy, président; le confrère Jean-Paul Lefebvre secrétaire; le confrère Jean-Paul Beaudet, trésorier; le confrère Georges Samson, vice-président; les directeurs sont les confrères Marcel Gélinas, Roméo Hill et Ernest Pépin. Les confrères Gérard Bélanger et Arthur Robert ont été nommés vérificateurs.

### JOLIETTE

Le Syndicat qui groupe les employés des hebdomadaires de Joliette, auquel s'étaient joints les employés de Joliette Journal, a signé une convention collective avec les Editions Joliette Ltée, lundi le 26 avril dernier.

C'est la première convention entre le Syndicat et Joliette Journal.

Actuellement le Syndicat des Hebdomadaires représente tous les employés des trois journaux jolietains. L'Action Populaire, Joliette Journal et l'Etoile du Nord.

Le Syndicat se propose de tenir les journées d'étude spécialement dédiées à ses membres, au cours de l'été.

### GRANBY

Le congrès annuel de la Fédération Nationale catholique du Textile se déroulera cette année dans la ville de Granby.

C'est ce que vient de nous annoncer M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération en précisant que le congrès aura lieu les 7, 8, 9 et 10 juillet prochain dans cette ville.

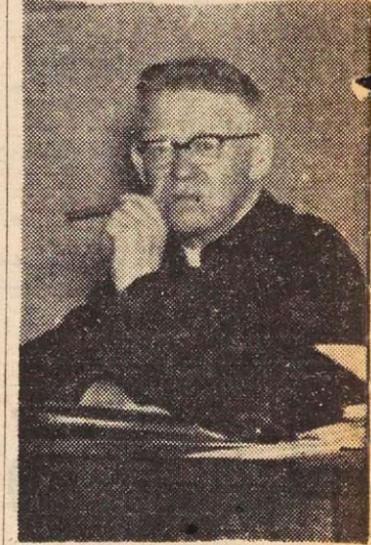
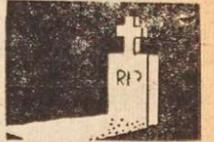
Ni le programme ni l'endroit des délibérations ne sont encore connus mais le comité local souligne que le programme définitif sera arrêté sous peu et communiqué à tous les intéressés.

### SAGUENAY LAC ST-JEAN

Le Syndicat national des employés du téléphone Saguenay-Lac-St-Jean a décidé d'aller en conciliation avec la Compagnie du téléphone Saguenay-Québec. En effet, depuis le mois de mars dernier, les parties se sont rencontrées à plusieurs reprises pour discuter de la nouvelle convention collective. Elles se sont entendues sur plusieurs points et elles sont bien près d'en venir à un accord.

Toutefois, au dernier moment, une erreur d'interprétation dans les échelles de salaires a fait reculer les négociations au lieu de les faire progresser. En effet, au dernier moment, la compagnie a retiré les offres qu'elles avait faites au syndicat et que celui-ci avait acceptées en partie pour faire des propositions entièrement nouvelles.

Alors que la compagnie et le syndicat s'étaient entendus sur la semaine de 42 heures, la compagnie désire maintenant la semaine de 40 heures et les échelles de salaires sont modifiées en conséquence, il va sans dire. Devant cette attitude patronale, le syndicat a jugé bon de recourir aux services d'un conciliateur afin d'en venir à une entente avec la compagnie.



M. l'abbé Jules Lockwell, curé de Donnacona depuis 19 ans, qui est décédé dimanche d'une crise cardiaque. M. l'abbé Lockwell était âgé de 64 ans. Un grand ami du syndicalisme et des ouvriers, il était aumônier du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona depuis plusieurs années.

### M. C. E. Dumouchel

Nous apprenons avec regret le décès, à l'hôpital de Rimouski, du confrère C.E. Dumouchel, à l'âge de 52 ans.

Le confrère Dumouchel, qui était président du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Kénogami jusqu'au mois d'octobre 1953, jouissait de l'estime de ses confrères et de ses compagnons de travail.

Les funérailles ont eu lieu en l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur, le 10 mai dernier.

A la famille éprouvée, "Le Travail" présente ses plus sincères condoléances.

### M. Léo Boucher

"Le Travail" a le regret d'annoncer le décès du confrère Léo Boucher, agent d'affaires du Syndicat des Journaliers et des Electriciens de Montréal, survenu dimanche dernier.

Les funérailles ont eu lieu en l'église St-Alphonse, mercredi dernier. A la famille éprouvée, Le Travail offre ses plus sincères condoléances.

### M. J. A. Lafontaine

Nous avons aussi le regret d'apprendre le décès de M. J.-A. Lafontaine, père de M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal, et dont les funérailles ont eu lieu lundi dernier. Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

C.T.C.C.  
**le travail**

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.  
Paraît tous les vendredis.

Directeur  
**GERARD PELLETIER**  
Administrateur:  
**MARCEL ETHIER**  
Rédacteur en chef:  
**ANDRE ROY**  
Publiciste  
**ROGER MCGINNIS**

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE. 3701  
Abonnement: Un an, \$1.80; le numéro, 3 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

**B. Mongeau**  
AUTOS-LTÉE  
MONTREAL

Gl. 3701\*

Vendeur autorisé  
**CHEVROLET et OLDSMOBILE**  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
**GENERAL MOTORS**

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coln Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

Sherbrooke

# CONGRES DE LA FEDERATION DE LA CHAUSSURE EN JUIN

Les seize syndicats affiliés à la Fédération de la Chaussure du Canada (C.T.C.C.) ont choisi la ville de Sherbrooke pour leur prochain congrès annuel, qui aura lieu à la fin du mois de juin prochain. La Fédération groupe près de 3,000 membres.

Les délégués seront les hôtes, à Sherbrooke, de l'Association des Employés du Caoutchouc, syndicat qui représente les quelque 300 employés d'une industrie locale, l'American Biltrite Rubber Co. (Canada) Ltd. Plusieurs centaines de représentants de tous les coins de la province assisteront à ce congrès.

**Elections**

Dernièrement, l'Association des

Employés du Caoutchouc tenait ses élections annuelles, pour le choix d'un nouvel exécutif. M. Florent Boisvert a été élu président. Il était secrétaire du même syndicat depuis cinq ans, en plus de cumuler les fonctions de président du comité d'organisation du Conseil Central de Sherbrooke, et de sentinelle de l'Exécutif du Conseil Central.

Les autres membres élus sont: MM. Robert Côté, 1er vice-président, Lionel Blondeau, 2e vice-président, Grégoire Goulet, trésorier, Lucien Gagnon, secrétaire, Wilfrid Maurice, Paul Perron et Roger Desfossés, directeurs. M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central, agissait comme président d'élections.

LES JOURNEES D'ETUDES DE SHERBROOKE



Groupe de dirigeants et officiers de syndicats de la région de Sherbrooke lors des journées d'études tenues en fin de semaine dernière.

Shawinigan

# Entente au Carborundum; Echec à la C. I. L.

Les employés du Carborundum obtiennent la pleine compensation, une augmentation de 6.3 p. 100 et 6 cents l'heure en rétroactivité jusqu'au 3 avril 1953

Les négociations post-arbitrales dans les Produits chimiques dont nous faisons mention la semaine dernière, ont abouti à une entente avec Canadian Carborundum et le Syndicat des travailleurs des Produits chimiques de Shawinigan. Par ailleurs, les négociations post-arbitrales entre la compagnie C.I.L. et le Syndicat en cause n'ont pas donné

de résultats satisfaisants. C'est ce que vient de nous communiquer M. Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du syndicat en soulignant qu'une grande assemblée aura lieu mercredi soir prochain pour étudier la situation.

L'entente réalisée avec Canadian Carborundum met fin à un différend qui remonte au mois d'avril 1953 et a pu être conclue grâce à un compromis sur la base des re-

commandations arbitrales. La convention signée pour une durée de deux années à compter du 3 avril 1954, permet la réouverture des négociations en avril 1955 sur la question des salaires.

L'entente prévoit la réduction de la semaine de travail de 48 et 44 heures à 42 heures par semaine avec pleine compensation à partir du 7 juin prochain.

En plus de la pleine compensation pour la diminution de la semaine de travail, les employés jouissent d'une augmentation de 6.3 p. 100.

Les employés ayant travaillé pour Canadian Carborundum entre le 3 avril 1953 et la date de la signature de la convention recevront en outre un supplément de 6 cents l'heure en guise de rétroactivité. Le syndicat a aussi obtenu le paiement d'une prime de nuit de 5 cents pour l'équipe du soir et de 8 cents pour l'équipe de nuit, 8 fêtes chômées et payées, l'indemnité de maladie portée de \$25 à \$35 par semaine, l'amélioration de la clause d'ancienneté ainsi qu'une clause prévoyant la participation du syndicat à l'évaluation des tâches nouvelles et de celles qui seront modifiées au cours de la présente convention.

A la C.I.L. l'entente n'a pu être conclue par suite du refus de la compagnie d'accéder aux principales demandes du syndicat. On sait que le syndicat, afin d'en venir à un compromis acceptable aux deux parties avait soumis vendredi dernier une dernière proposition contenant quelques concessions importantes. La compagnie les a rejetées carrément et s'efforce de multiplier les ajournements et les délais d'une façon bien difficile à concilier avec un désir d'en venir à la conclusion d'une entente.

Vendredi soir, l'assemblée générale a protesté contre la lenteur avec laquelle les négociateurs patronaux conduisent les négociations et elle a fixé la date d'une nouvelle assemblée à mercredi soir, le 26 mai, alors que les positions définitives de la compagnie seront connues.

# LE PROBLEME OUVRIER

## Favoriser un climat moral dans l'entreprise

On a fait des recherches intelligentes autant que persévérantes pour découvrir dans les usines de nombreux facteurs qui affectent la santé physique du travailleur; on est allé jusqu'à l'usage de grèves périlleuses et coûteuses pour forcer l'employeur et l'Etat à prendre les moyens d'assainir l'atmosphère de certains milieux afin d'écartier les causes de maladies industrielles et susceptibles de mener la victime à une mort prématurée.

Toute la province ne s'est-elle pas émue des ravages de l'amiantose que tous les quotidiens ont décrit, il y a quelques années, en nous révélant la triste sort de nombreux travailleurs et la pénible situation de leur famille.

Si l'on se donne tant de mal depuis l'éveil de ce danger pour améliorer la vie corporelle, il faudrait pour le moins mettre autant de zèle et d'ardeur à améliorer le climat moral de l'usine. S'il faut prolonger la vie des plus âgés et leur assurer les avantages de perfectionner de jour en jour leur vie spirituelle, il faut surtout songer à nos jeunes travailleurs, appelés à marcher sur les traces de leurs parents, se prévalant de leur droit sacré au mariage, à la famille et à la propriété privée. Un devoir grave alors s'impose pour les gouvernants d'écartier de la vie de l'usine tout ce qui pourrait compromettre l'avenir de la génération montante.

C'est bien ce que nous rappellent les Archevêques et Evêques de la province civile de Québec au no 172 de leur Lettre sur le problème ouvrier de 1950. En effet, ils parlent ainsi: "Mais ne serait-il pas temps qu'une législation stricte et sévèrement appliquée partout vienne appuyer les efforts (des autres mouvements) pour que les usines, les ateliers, les bureaux jouissent de cette atmosphère bienfaisante qui prépare nos jeunes gens et nos jeunes filles à leurs responsabilités de parents chrétiens..."

Mais que pourrait être l'objet d'une telle législation sociale?

1 — Que l'Etat voie en tout premier lieu à l'observance des lois déjà existantes telles que celles de la loi des liqueurs, de la littérature, des tableaux obscènes, de l'observance du dimanche, du respect du nom de Dieu, des saints et des choses saintes, du costume des femmes dans les ateliers à travailleurs mixtes.

2 — Il faudrait de plus des mesures pour enlever les dangers que provoque la promiscuité des sexes, par exemple, établir des pénalités forçant les employeurs à prévenir les rapprochements dangereux des jeunes des deux sexes dans les endroits de l'industrie ou de l'usine où la surveillance est très difficile ou pratiquement impossible.

3 — Une loi sous le titre "L'économie et l'épargne des jeunes" serait bien venue.

a) Elle pourrait viser d'abord les écoles d'apprentissage, de perfectionnement des métiers.

b) Elle pourrait aussi prévoir un prêt pour aider le jeune homme de l'usine à se bâtir une maison avant même son mariage et ainsi l'encourager à faire des épargnes et à les placer sur une propriété qui le servirait bien dès les premières années de sa vie conjugale et contribuerait pour beaucoup à l'écartier des loisirs malsains ou des tristes amusements du siècle dans lesquels la jeunesse perd tout ce qu'elle peut gagner.

N'est-ce pas moral de diriger l'économie et l'épargne des jeunes pour qu'ils ne se livrent pas à ces dépenses désordonnées et prennent conscience des obligations familiales qui les attendent et ainsi comprennent mieux à l'avance leur rôle de chefs de famille et s'assurent une vie heureuse dès les premières années du mariage.

Et ce vœu que nous émettons répond bien à un passage de l'Encyclique "Divini Illius Magistri" de Pie XI. A savoir: "L'Etat peut exiger et faire en sorte que tous les citoyens aient la connaissance nécessaire de leurs devoirs civiques et nationaux, puis un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, qui, vu les conditions de notre temps, est vraiment requis par le droit commun". Encore dans "Quadragesimo Anno", Pie XI dit que "l'Etat doit voir à ce que les patrons surveillent la morale, car un grand nombre d'hommes uniquement occupés d'accroître par tous les moyens leur fortune, ont mis leurs intérêts au-dessus de tout et ne se font aucun scrupule même des plus grands crimes contre elur prochain. Même, ajoute le Pontife, un très grand nombre de maîtres, sans souci des âmes et même totalement indifférents aux intérêts de leurs employés, ne volent en eux que des instruments".

Il est urgent que les législateurs et les industriels voient à prendre les mesures qui s'imposent dans ces domaines.

# 180 millions de familles mal logées dans le monde

GENEVE. — Cent quatre vingts millions de familles sont actuellement mal logées dans le monde ou ne possèdent pas de logement du tout. C'est ce qui ressort du rapport présenté par M. David A. Morse, lors de l'ouverture de la trende-deuxième conférence internationale du Travail, à Genève, le 2 juin prochain.

Le Directeur du Bureau International du Travail dit que la pénurie de logements convenables affecte un tiers de la population mondiale et touche trente millions de familles dans les pays les plus industrialisés. D'après M. Morse, le problème ne sera pas résolu à moins de réduire le coût de la construction, le coût du financement et de stabiliser l'emploi de façon à permettre l'introduction de techniques modernes dans la construction.

**Le rôle de l'Etat**

Dans son rapport, M. Morse souligne que l'entreprise privée a un grand rôle à jouer pour loger ceux qui sont désireux et capables de payer les prix actuels mais que l'assistance gouvernementale sous la forme de subsides ou sous une autre forme est nécessaire si l'on veut que ceux qui ont un pressant besoin de logement puissent sortir des régions de taudis et il ajoute:

"Si les travailleurs doivent être capables de payer leur propre maison, même si l'on améliore les conditions de financement, il faudra réduire considérablement le coût de la construction ou augmenter considérablement le revenu du travailleur".

Après avoir fait une longue étude sur les méthodes de construction, analysé le facteur du taux de l'intérêt et de la période d'amortis-

sement et démontré l'importante contribution du secteur coopératif dans le domaine de l'habitation, M. Morse insiste sur l'octroi de subsides publics pour construire.

**Les subsides à la construction**

Des subsides publics ont été versés à des intérêts privés pour favoriser les échanges et le commerce de biens de consommation durant la guerre et dans les années d'après-guerre. Il n'apparaît pas y avoir d'opposition de principe à ce que l'on accorde des subsides publics à ceux qui possèdent leur propre maison, même si cette politique doit causer certaines difficultés, dit-il.

L'objectif primordial, c'est d'assurer la construction d'assez de logements aussi rapidement que le permettent les objectifs de chaque pays. Quand l'entreprise privée est capable de remplir cette fonction, plusieurs gouvernements préfèrent lui laisser cette tâche. Dans la plupart des pays toutefois, l'entreprise publique aura un rôle important à jouer en favorisant toutes les initiatives et en créant le climat nécessaire pour assurer des logements décentes à des prix abordables aux nombreuses familles qui continueront encore longtemps d'être incapables de payer les prix actuels du marché."

**DEMANDEZ**

Player's "MILD"

La Cigarette La Plus Douce, La Plus Savoureuse Au Canada

Chez les travailleurs spécialisés en forêt

Grande campagne de recrutement entreprise par la C. T. C. C.

LA DEFENSE DE NOS CHANTIERS MARITIMES

Il est généralement reconnu que le Canada a besoin de chantiers maritimes capables de construire et réparer les navires servant à notre commerce maritime.

Les propriétaires de chantiers maritimes dans la province de Québec qui paient des salaires de 10 à 15 cents l'heure de moins que ceux de l'Ontario et de 40 cents de moins que ceux de la côte du Pacifique, peuvent difficilement parler de concurrence dangereuse.

Il existe cependant une bonne raison de protester contre la politique négative du gouvernement canadien qui refuse d'accorder la protection qu'accordent les autres pays à leur industrie maritime: c'est ainsi que les navires des autres pays sont capables de faire une concurrence injuste à notre propre marine marchande.

Nous avons déjà dit que le Canada a besoin d'une marine marchande.

Sur le plan de la défense seulement, il est absurde de taxer le contribuable canadien afin de construire une marine de guerre destinée à protéger la marine marchande des pays étrangers.

Sur le plan économique, l'absence de contrôle sur les importations au Canada par voie maritime, signifie chez nous un standard de vie à la merci des intérêts étrangers qui contrôlent notre commerce maritime.

Il est difficile d'expliquer pourquoi le gouvernement canadien refuse de protéger et d'aider notre industrie maritime et de rendre moins ardue la concurrence faite par les navires étrangers qui jouissent de la protection de leur gouvernement.

Nous voulons souligner que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Suède, l'Espagne, le Panama, la Norvège, le Japon, l'Italie, les Indes, la Grèce, l'Allemagne, la France, le Danemark, le Chili, le Brésil, la Belgique, l'Australie et l'Argentine accordent de l'aide à leur marine marchande sous la forme de subvention ou de prêt et restreignent le cabotage à la marine nationale.

En dépit d'une forte augmentation de notre commerce d'importation et d'exportation, et malgré les promesses faites que le Canada ne répéterait pas les erreurs passées, notre marine marchande passe sous pavillon étranger et nos marins sont privés d'emploi tandis que nos chantiers maritimes connaissent une inactivité grandissante.

Il faut se souvenir qu'en 1933 que le Canada participait à moins de 1/4 de 1 p. 100 du transport maritime du monde; en 1943, le Canada occupait le troisième rang dans le domaine du transport maritime tandis qu'il tombait au neuvième rang en 1953.

Le gouvernement canadien se doit donc d'établir une politique d'aide et de protection de notre industrie maritime afin de prévenir un retour aux années de 1930 alors que le salaire moyen dans nos chantiers maritimes n'était que de \$28.59 par semaine.

S. T. PAYNE

Etude du Bureau International du Travail

Un minimum de deux semaines de vacances payées

Une nouvelle en provenance du Bureau International du Travail à Genève où s'ouvrira le 2 juin prochain, la trente-deuxième Conférence Internationale du Travail, nous apprend que les délégués étudieront la possibilité de recommander à tous les pays membres l'adoption d'une loi garantissant à tous les travailleurs une période de deux semaines de vacances payées.

L'étude de cette recommandation avait déjà fait l'objet de discussion lors de la conférence de 1953 et le Bureau International du Travail a préparé un projet de recommandation devant être soumis à l'étude des délégués de quelque 60 pays qui participeront à la Conférence en juin prochain.

On sait que M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. agira comme conseiller du représentant ouvrier, M. Claude Jodoin, au cours de cette 32e session de l'organisme international.

Agenda chargé

La question des vacances payées

constitue l'un des sept items qui figurent à l'agenda de la session. Les autres questions à l'ordre du jour seront les suivantes:

- 1.—Discussion sur la réadaptation des handicapés;
2.—Discussion sur la condition des travailleurs dans les pays sous-développés;
3.—Discussion sur les sanctions pénales résultant de bris de contrat d'emploi;
4.—Un rapport sur l'assistance technique fourni par le BIT aux pays sous-développés;
5.—Le rapport annuel du directeur général du BIT, M. David A. Morse;
6.—L'adoption du budget du BIT pour l'année 1955 et d'autres questions d'ordre financier;
7.—Rapports sur l'application des conventions et les recommandations faites par le BIT aux pays membres.

Les congés payés

La recommandation qui sera faite au sujet des congés payés s'appliquera à tous les travailleurs à l'exception des marins, des travailleurs dans l'agriculture et des travailleurs en service domestique.

Le texte du projet propose que "toute personne assujettie à la recommandation reçoive après une année de service continu chez le même employeur un congé annuel payé équivalant à au moins deux semaines entières de travail.

Depuis quelques années, à plusieurs intervalles, différentes catégories de travailleurs de l'industrie forestière ont approché les syndicats catholiques dans le but d'obtenir qu'ils entreprennent une grande campagne d'organisation syndicale dans cette industrie de base de la province.

La C.T.C.C. et ses corps affiliés en particulier la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, s'étaient toujours intéressés aux problèmes de ces travailleurs du Québec qui réclamaient leur aide et leur appui et, à l'occasion, ils leur ont donné un coup de main.

Les métiers permanents

Aujourd'hui, après avoir étudié à fond toute la question de l'organisation syndicale parmi les ouvriers de la forêt, la C.T.C.C. est en mesure d'entreprendre une campagne d'organisation systématique qui visera à grouper, en syndicat, les différents métiers permanents de l'industrie de la forêt, en particulier les commis de camp, les cuisiniers et leurs aides, les mécaniciens et chauffeurs de véhicules-moteurs, les garde-forestiers et les mesureurs de bois, les préposés à la construction et à l'entretien des camps, des routes, des ponts et des écluses, les forgerons, les dynamiteurs et tous les travailleurs des corps de métiers en général.

Dans le but de mener à bien cette campagne d'organisation syndicale, la C.T.C.C. a décidé de mettre à cette tâche, d'une façon continue, toute une équipe d'organiseurs, y compris son organisateur en chef, M. René Harmégnies.

De plus, à cette fin, elle a retenu les services d'un homme des milieux forestiers dans la personne de M. Irénée Bérubé, garde-forestier et ancien publiciste de l'Association des mesureurs de

L'Assurance...

(Suite de la page 1)

de 55 ans et la prime mensuelle sera de \$0.065 par \$100.00. Les dépôts des sociétaires âgés de plus de 55 ans mais moins de 70 ans seront aussi assurés mais pour un pourcentage moindre de leurs épargnes.

C'est en quelque sorte un moyen pratique et facile d'avoir une assurance, ce qui est très important mais cette assurance-épargne aura sans doute pour effet d'habituer les gens à épargner en suscitant à l'épargne un intérêt nouveau.

Avec cette nouvelle initiative, il est à souhaiter — et c'est à prévoir — que l'épargne des Caisses populaires va s'accroître sensiblement et qu'elle leur permettra de rendre des services plus étendus à leurs sociétaires, notamment dans le domaine de l'habitation.

Si par exemple, les caisses parvenaient à doubler leur actif dans deux ou trois ans, cela leur permettrait de prêter davantage à ceux qui désirent se construire.

Il est à souligner que sur un actif au 31 décembre 1953, de \$318,072,733.00, les Caisses populaires avaient consenti des prêts sur hypothèque pour \$124,236,277.

Brevets d'invention MARQUE de COMMERCE DESSINS de FABRIQUE en tous pays. MARION & MARION Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien 1510, rue Drummond, MONTREAL

bois licenciés de la province de Québec.

Déjà, les organisateurs sont à l'oeuvre, et ils ont pris contact avec plusieurs groupes spécialisés de travailleurs en forêt qui se sont empressés de répondre à cet appel.

Les bases du syndicat sont présentement jetées. Ce groupement portera le nom de "Le Syndicat professionnel des travailleurs spécialisés en forêt". En outre, un projet de constitution et de règlements pour ce syndicat est à l'étude.

Le siège social du nouveau syndicat sera situé à la centrale des syndicats catholiques, 553, boulevard Charest, à Québec.

En outre des bûcherons proprement dits, l'industrie forestière, une des plus importantes dans

l'économie du Québec, compte plusieurs milliers de travailleurs spécialisés qui forment pour ainsi dire les cadres de cette industrie.

Les premières réactions des travailleurs spécialisés en forêt, en apprenant la nouvelle de la fondation de ce syndicat, indiquent nettement leur volonté de se grouper en syndicat professionnel, afin d'être mieux en mesure de faire valoir leurs droits et de contribuer plus efficacement au bon aménagement du travail en forêt.

Afin de hâter le plus possible cette campagne d'organisation, le service d'organisation de la C.T.C.C. apprécierait beaucoup que ses lecteurs qui connaissent des ouvriers des groupes ci-haut désignés lui fassent parvenir leurs noms et adresses.

AUX TRAVAILLEURS SPECIALISES EN FORET

Un syndicat catholique vient d'être fondé qui groupera, sous le nom de

"LE SYNDICAT PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SPECIALISES EN FORET"

les catégories suivantes d'employés de l'industrie forestière:

- 1 — Les mesureurs de bois et garde-forestiers;
2 — Les garde-feux et les garde-écluses;
3 — Les commis de dépôt et de camp et assistants-mesureurs;
4 — Les cuisiniers et les aides-cuisiniers;
5 — Les mécaniciens et chauffeurs (camions - autobus - bulldozers);
6 — Les travailleurs préposés à la construction des camps, des chemins, des ponts, etc.
7 — Les forgerons, les limeurs, les dynamiteurs, etc.



M. Irénée Bérubé

Dans le but d'aider à mettre sur pied ce syndicat, la C.T.C.C. et la Fédération de la Pulpe et du Papier qui négocient plus de 45 contrats dans l'industrie papetière, ont retenu les services de M. Irénée Bérubé, garde-forestier et ex-publiciste de l'Association des Mesureurs licenciés de la province de Québec.

Travailleurs spécialisés en forêt, une équipe d'organiseurs de la C.T.C.C. est déjà à votre service.

Pour plus de renseignements, découpez le blanc ci-dessous et adressez-le au Syndicat professionnel des Travailleurs spécialisés en forêt.

Le Syndicat professionnel des Travailleurs spécialisés en forêt, 555, boulevard Charest, Québec. Je suis intéressé à recevoir plus de renseignements concernant le Syndicat professionnel des Travailleurs spécialisés en forêt. Nom Adresse Métier